



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion de la Commission de Suivi de Site STORENGY Stockages souterrains de Tersanne et Hauterives

Réunion du 11 février 2022

Mairie de Saint-Martin-d'Août

Liste des participants

Représentants des administrations publiques

Préfecture

M. Patrice LE CLOIREC, adjoint BPGÉ, référent sécurité civile

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

M. Alexandre CLAMENS, inspecteur de l'environnement

Représentants de l'exploitant

Storengy

Mme Stéphanie YGORRA, directrice des sites de Tersanne et Hauterives

M. Grégory LEBRUN, cadre exploitation et conduite

Représentants des collectivités territoriales

Commune de Saint-Martin-d'Août

Mme Aline HEBERT, maire

M. Joël DUFFAU, 1^{er} adjoint au maire

Commune de Tersanne

Excusé

Commune de Saint-Avit

M. Gérard ROBERT, maire

Commune de Hauterives

M. Laurent BRUNET, adjoint au maire

Conseil départemental de la Drôme

Mme Emmanuelle ANTHOINE, députée, conseillère départementale

Riverains

M. Jean NIVON, président de l'association des riverains du gaz

M. Maurice CHORIER, riverain de Tersanne

M. François BOURRUT, riverain de Saint-Martin-d'Août

Représentants des salariés

Excusé

Compte-rendu de la réunion

1 Ouverture de la réunion

M. LE CLOIREC remercie de leur présence les participants à la réunion de la commission de suivi du site de stockage de gaz naturel exploité par STORENGY. Un tour de table est effectué.

Il rappelle que la commission n'a pas pu se tenir en 2020, compte tenu du contexte sanitaire.

Pour éviter les difficultés de mémorisation des débats, un an après, il indique que le compte-rendu de la précédente CSS sera désormais joint à l'envoi des invitations.

2 Bilan d'activité du site

Mme YGORRA, qui remplace M. AGUERO depuis février 2021, débute la présentation des deux dernières années d'exploitation ainsi que les perspectives pour 2022. Elle rappelle au préalable la réglementation qui régit les sites ainsi que les engagements nationaux pris par STORENGY.

Les sites sont classés SEVESO 3, installations classées pour l'environnement et soumis également au code minier. STORENGY est certifiée ISO 9001 relative à la qualité, ISO 14 001 relative à l'environnement et ISO 50 001 relative à l'énergie. L'entreprise a mis en place un système de management intégré qui permet de gérer collectivement ces certifications afin d'avoir des actions cohérentes dans les différents domaines.

STORENGY se fixe en outre plusieurs objectifs et engagements nationaux (100 % de conformité aux exigences réglementaires, aucun accident avec arrêt...).

En matière d'environnement STORENGY s'est fixé un objectif de réduction de ses émissions de méthane de 25 % d'ici fin 2025 par rapport à l'année de référence 2016. La société poursuit en outre 2 objectifs en matière d'énergie : un gain de performance énergétique de 10 % sur l'usage d'air comprimé et de 5 % sur le gaz « process » d'ici fin 2023.

[objectifs sûreté et cybersécurité non retranscrits]

Évènements marquants en 2021

Mme YGORRA relate qu'aucun accident du travail n'est à déplorer, tant pour les salariés STORENGY que ceux des entreprises extérieures, à la fois sur les sites de Tersanne et Hauterives.

Malgré la crise due au Covid19, toutes les opérations de maintenance réglementaire et sur les équipements de sécurité ont été assurées en 2020 et 2021.

Sur le site de Hauterives, le puits HR01 a été remis en exploitation et un WorkOver a été réalisé sur le puits HR02.

Une ombrière photovoltaïque a été mise en service sur le parking du personnel de Tersanne. Elle couvre 100 % de la consommation du bâtiment administratif adjacent.

La composition des équipes a évolué et l'année 2021 a connu plusieurs mouvements du personnel (directrice de site, cadre maintenance, responsable maintenance, technicien exploitation, technicien conduite). Le recrutement d'alternants s'est vu renforcé, avec l'arrivée de 3 nouveaux apprentis (maintenance, RSE, HSE).

Bilan d'exploitation et de maintenance des sites de Tersanne et Hauterives

M. LEBRUN présente quelques chiffres clés sur l'exploitation du stockage de Tersanne. En 2020, 88,3 millions de m³ de gaz ont été injectés et 90,1 Mm³ ont été soutirés pour répondre à la demande du marché. En 2021, c'est 57,1 Mm³ de gaz qui ont été injectés et 61,6 Mm³ soutirés. Cette diminution s'explique par un hiver moins rigoureux et des variations du prix du gaz qui ont amené les clients à moins solliciter leurs stocks.

Il expose ensuite les mêmes chiffres à propos du stockage de Hauterives, dont l'exploitation a démarré en 2021. 43 Mm³ de gaz ont été injectés et 41,8 Mm³ soutirés. Il mentionne le fait que les 13 cavités de Tersanne présentent un volume total de 1,16 Mm³ tandis que le volume du site de Hauterives, avec seulement 2 cavités, est déjà de 0,9 Mm³. La capacité de stockage à Hauterives est ainsi presque équivalente à celle de site de Tersanne.

Aucune cavité n'a dépassé sa pression maximale réglementaire sur la période.

Bilan des émissions

Des mises à l'évent du méthane contenu dans les installations de surface sont nécessaires avant certaines opérations de maintenance sur les équipements. Les riverains sont avertis par une sonnerie de sirène spécifique, et pour certains par SMS. Storengy indique regrouper de plus en plus ces opérations, ce qui lui permet de minimiser le volume de méthane rejeté dans l'atmosphère.

M. LEBRUN explique qu'outre les mises à l'évent, les émissions peuvent provenir de micro-fuites sur les installations. Pour les réduire, une entreprise spécialisée interviendra désormais chaque année pour scanner toutes les installations avec une caméra thermique, dans le cadre d'un programme dit « leak hunter ». Les résultats permettent aux techniciens d'intervenir très rapidement pour remettre en état les équipements concernés. Le même type de démarche est effectué sur le réseau d'air comprimé pour diminuer les consommations d'énergie.

Ces 2 démarches ont abouti à une réduction des émissions de 16 %, soit 35 000 m³, entre 2020 et 2021 .

Mme ANTHOINE demande si les mises à l'évent engendrent des risques et si c'est la raison pour laquelle une information préalable est effectuée. M. LEBRUN précise qu'elle provient plutôt du fait que la manœuvre est très bruyante. L'information des riverains vise à rassurer : elle indique que la manœuvre est normale et programmée. Mme HEBERT signale que sa commune recourt à l'application PanneauPocket pour relayer l'information à tous les habitants. À Saint-Avit, c'est un groupe WhatsApp qui est utilisé.

M. LE CLOIREC demande combien de riverains reçoivent des SMS. Mme YGORRA indique qu'un travail de mise à jour de cette liste de diffusion est en cours, pour les 2 sites de stockage souterrain. Il devrait être achevé en février. La liste sera probablement élargie à des habitants plus éloignés des puits, s'ils acceptent de communiquer leurs coordonnées à Storengy à cette fin.

Les mairies expriment le souhait d'être prévenu un peu plus tôt si possible, pour avoir le temps de rédiger leur message d'information en relais (il arrive parfois après que la mise à l'évent soit survenue).

Interventions externes et sécurité au travail

M. LEBRUN compare les chiffres relatifs aux interventions externes entre 2020 et 2021.

Aucun accident avec arrêt de travail n'est à constater au sein des équipes de Storengy, tant en 2020 qu'en 2021. Parmi les entreprises extérieures, en ont été recensés 3 en 2020 (chute sur un parking, altercation au sein d'une entreprise et coupure cutanée suite au bris d'un flacon de prélèvement) et aucun en 2021. Parmi 84 déclarations de presque-accident sur les 2 années, 18 ont fait l'objet d'une analyse approfondie et 3 qualifiées en HIPO (High Potential ou événement ayant pu conduire à un danger grave).

Des plans de prévention sont réalisés en préalable à toute intervention ou chantier. 106 ont été approuvés en 2020 et 175 en 2021, pour au total 5100 autorisations de travail, représentant 115 000 h. 1 320 accueils sécurité ont été suivis par les intervenants ou groupes d'intervenants.

Exercices de crises 2020

15 exercices de gestion de crises ont été conduits en 2020 à Tersanne et Hauterives.

- 4 exercices POI (plan d'opération interne) relatifs à des situations accidentelles (départs d'incendie, fuites...),
- 4 exercices qualité du gaz (conformité aux spécifications techniques avant envoi au réseau GRTgaz),
- 3 exercices environnement (odeurs, déversement de produits...),
- 2 exercices réels d'évacuation de la station,
- 1 exercice de pilotage en mode dégradé (perte des commandes sur une application),
- 1 exercice PPI sous l'égide de la préfecture (accident industriel majeur à Hauterives).

Exercices de crises 2021

En 2021, 14 exercices de situation d'urgences ont pareillement été organisés sur les 2 sites.

- 4 exercices POI,
- 7 exercices qualité du gaz,
- 3 exercices environnement. scénario catastrophe a une très faible probabilité

M. LEBRUN précise que les exercices POI peuvent concerner tous niveaux d'événements. Storengy accorde autant d'importance aux accidents « du quotidien », les plus probables, qu'aux scénarios catastrophiques. Il est essentiel de former les personnels aux bons réflexes en cas d'événements « mineurs » comme les blessures, les petites pollutions ...

Impact environnemental suite à une mise à l'évent générale non souhaitée en 2020

STORENGY rapporte à la commission un incident survenu le 22 octobre 2020 à 14h30. À cette heure-là, toutes les sécurités du site de Tersanne se sont déclenchées et l'ensemble du volume de gaz présent dans les installations de surface de la station centrale de Tersanne et des plateformes de puits a été mis à l'évent. Cet événement concorde avec une intervention de vérification annuelle des points chauds des armoires électriques par thermographie. Un opérateur aurait déclenché les disjoncteurs de manière accidentelle, en provoquant l'arrêt simultané des automates de sécurité et donc le déclenchement de toutes les sécurités. 23 000 m³ de gaz naturel ont ainsi été rejetés, la sirène POI (Plan d'Opération Interne) a été activée et le site évacué. Les équipements sont restés indisponibles pendant 4 h.

L'événement a fait l'objet d'une analyse des causes directes et des causes plus fondamentales. Il a notamment remis en question l'organisation des automates et ceux-ci vont désormais être doublés. Les travaux sont prévus au 2^e trimestre 2022.

Travaux et maintenance 2020 et 2021

Les principales opérations de maintenance ont concerné les systèmes de détection gaz et incendie, le compresseur EC1, la tour de déshydratation de la plateforme TE08 et la rampe de comptage du puits TE07, les équipements sous pression (ESP) réglementés, les unités de régénération du triéthylèneglycol, les clôtures et les cuvettes de rétention.

Des mesures d'exposition au bruit ont montré des dépassements par rapport aux valeurs réglementaires, dans un jardin d'habitation à proximité du puits TE06 et en bordure d'un autre jardin vers le puits TE11. Des actions sont en cours pour réduire le bruit des pompes (mise en place de capots et/ou de murs anti-bruit).

Les chantiers les plus importants ont consisté en des remplacements de brûleurs, afin d'améliorer la performance énergétique des installations, un démantèlement de bâtiment devenu inutile, des fouilles de reconnaissances dans la perspective de l'installation d'un éventuel 3^e compresseur, une préparation à la rénovation du redresseur de protection cathodique et des travaux d'assainissement afin d'être en capacité de retenir sur site puis de traiter dans une filière adaptée les eaux d'extinction d'un incendie si besoin. À Hauterives, 2 chantiers d'envergure ont été menés : la fiabilisation des unités RK1 et RK2, et surtout le remplacement de la complétion du puits HR02.

Dans le cadre de son programme de maintenance, STORENGY a en outre remplacé des vannes de sécurité de fond de certains puits, effectué des diagraphies et des échométries de cavités, remplacer l'équipement en tête de l'un des puits (TE06) et dégagé, au moyen d'une unité de coiled tubing, une restriction dans la cheminée du puits TE13.

STORENGY développe la présentation du remplacement de complétion du puits HR02, dit « work over ». M. LEBRUN rappelle ainsi que la cavité présente un important volume de 442 000 m³, à une profondeur comprise entre 1 200 et 1 400 m. La complétion comprenait un tube central d'exploitation dont les divers tronçons étaient soudés. Alors que le 1^{er} remplissage en gaz était en cours (avril 2018 – juillet 2019), la direction de Storengy a décidé de remplacer ce tube en raison de son manque de fiabilité, en mai 2019. Un bouchon de sécurité a ainsi été apposé en octobre 2019 et le remplacement du tube effectué en 2021 au moyen d'une unité de snubbing. Préalablement de nombreux échanges se sont déroulés avec la DREAL et avec un tiers expert de manière à s'assurer que l'opération serait conduite avec le meilleur niveau de sécurité.

Mme ANTHOINE demande quelle était la raison exacte qui rendait cette opération nécessaire. M. CLAMENS explique qu'en 2014 et 2015 4 ruptures de soudures de tubes de puits similaires ont eu lieu en Allemagne et une 5^e en 2018 sur

le site STORENGY d'Étrez (Ain), sans qu'il n'apparaisse de brèche externe ni de rejet de gaz accidentel cependant. La technique d'assemblage des tubes par soudage, alors que les précédents étaient vissés, a donc été considérée comme risquée.

Mme YGORRA précise que suite à l'évènement d'Étrez, l'entreprise a décidé de changer les 4 complétions soudées de ses sites par des complétions vissées. Les 2 puits de Hauterives ont donc eu leurs complétions changées de manière préventive.

Ancrage territorial, environnement et transition énergétique

Mme YGORRA rappelle que les 2 sites travaillent avec 110 entreprises locales, ce qui représente environ 46 emplois indirects sur le territoire.

Plusieurs actions en partenariat sont par ailleurs à noter pour l'année 2021 :

- Signature d'un contrat de partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme,
- Adhésion au club Continuum (entreprises engagées en faveur de la biodiversité drômoise),
- Gestion des espaces verts par Terideal,
- Mise en place d'une gestion écologique triennale avec le Museum national d'Histoire naturelle,
- Engagement d'une démarche d'achats locaux,
- Mécénat vis-à-vis de l'unité locale de la Croix-Rouge de Saint-Rambert,
- Don de mobilier à l'association Énergie Sans Frontière.

L'ombrière photovoltaïque, déjà mentionnée plus haut, a été mise en service le 6 avril 2021. D'une puissance de 169 kWc (900 m²), sa production annuelle est de 194 MWh, soit la consommation électrique de 216 habitants. 8 bornes électriques ont été posées pour la recharge des véhicules. STORENGY en possède pour l'instant 3, mais l'objectif est de passer entièrement à des motorisations électriques en 2025.

Un projet de ferme photovoltaïque plus ambitieux, également sur le site de Tersanne, est à l'étude. Mme HEBERT indique qu'elle a fait part du projet à la communauté de communes car celle-ci est en train de concevoir le schéma directeur des énergies renouvelables du territoire. Elle a invité les services à se rapprocher de STORENGY de manière à intégrer le projet à ce schéma directeur.

Dès que le contexte sanitaire en offrira la possibilité, STORENGY va organiser des événements pour inaugurer l'ombrière photovoltaïque (mai 2022), la mise en exploitation du stockage de Hauterives et les 50 ans du stockage de Tersanne.

Programme de maintenance et de travaux 2022

STORENGY poursuivra en 2022 ses actions de maintenance des puits, comprenant l'habituel triptyque de remplacement périodique des vannes de sécurité de fond, de diagraphies et d'échométries. Une opération au coiled tubing sera menée pour une réparation sur le puits TE03.

En ce qui concerne les équipements de surface, la société achèvera le remplacement des brûleurs RK restants, rénovera le redresseur de protection cathodique, achèvera les études d'aménagement d'un bassin d'écêtement des crues, changera l'armoire de commande d'un puits et lancera une étude pour la rénovation des rampes du manifold. De nombreuses autres actions d'inspection et de rénovation sont également envisagées (échangeurs eau/gaz rampes, compresseur EC2, puits d'eau 105, automates de sécurité, automate chaudières, sécurités gaz et incendie...).

À Hauterives, des actions de perfectionnement des équipements auront lieu pour que le site soit à 100 % opérationnel pour l'hiver 2022-2023. Des silencieux vont en outre être mis en place sur les événements.

Expérimentation pour l'abandon de cavités salines

STORENGY a engagé un projet de recherche dans la cavité TE02. Après sa remise en eau en 2005, elle fait l'objet d'un suivi régulier de sa pression et de sa température. L'objectif est de déterminer la dynamique de leurs évolutions, dans la perspective d'éventuels abandons futurs de cavité. Les observations montrent qu'il conviendrait d'augmenter le gradient de pression à plus de 1,8 et une tierce expertise a été demandée à l'École des Mines de Paris. Une présentation doit en être faite à la DREAL prochainement, pour validation du nouveau protocole d'essais.

Questions diverses

M. BOURRUT interroge STORENGY sur l'objet du nouveau forage en cours près du nouveau pont. Mme YGORRA indique qu'il s'agit des travaux de réfection du puits d'eau 105, qui vont durer 2 mois. Il s'agit de le nettoyer en profondeur pour lui rendre ses performances. M. LEBRUN complète en précisant que l'entreprise a l'obligation d'avoir 5 puits pour alimenter le bassin de stockage d'eau pour la protection incendie.

Mme ANTHOINE questionne STORENGY sur la pérennité, à terme, du site de Tersanne vu les capacités de stockage bien plus importantes du site de Hauterives. Mme YGORRA indique que le site de Tersanne est ciblé vers les besoins spécifiques de GRTgaz. Le stockage de Hauterives pourrait si besoin se développer, avec la possibilité d'y aménager 3 nouvelles cavités, soit pour stocker plus de gaz si cela devenait pertinent, soit pour stocker d'autres types de produits (la taille des cavités de Tersanne serait cependant plus indiquée pour le stockage d'hydrogène par exemple). M. CLAMENS ajoute que l'ensemble des compresseurs se trouvent à Tersanne et que ces 2 sites, d'un point de vue réglementaire, sont en réalité complémentaires et interdépendants. Est aussi souligné que l'ensemble du personnel ainsi que la salle de contrôle sont localisés sur le site de Tersanne.

M. NIVON demande où se situe le projet de 3^e compresseur. STORENGY déclare qu'il serait implanté à Tersanne, à côté des 2 autres compresseurs.

Concernant les perspectives sur le stockage d'hydrogène, M. CLAMENS informe la CSS qu'un projet expérimental de stockage d'hydrogène à Etrez (Ain) est en cours d'instruction. L'expérimentation est unique en Europe et sera menée dans la partie supérieure d'une petite cavité de 8 000 m³. STORENGY a obtenu un important financement pour ce projet dans le cadre du plan de relance européen.

[questions et réponses sur la sûreté et la cybersécurité non retranscrites]

3 Contrôles administratifs du site

M. Alexandre CLAMENS présente les principaux contrôles que la DREAL a menés depuis la dernière réunion de la commission.

Une première inspection, le 20 novembre 2019 concernait la sécurité incendie, des demandes formulées par le préfet de région, Pascal MAILHOS, à tous les exploitants de sites Seveso suite à l'accident Lubrizol et la surveillance des cavités de Hauterives.

Il a pu être établi que les réserves en eau sont conformes aux quantités réglementaires et que, malgré le constat d'une perte d'étanchéité du bassin de Hauterives, celui-ci avait ensuite été réparé. Les pompes sont doublées et testées chaque mois. Les extincteurs sont contrôlés chaque année par un prestataire extérieur. Des procédures de maintenance existent pour chaque organe du système de protection incendie. Un meilleur traçage de la maintenance des pompes à Hauterives a été demandé, car la procédure à l'époque était différente de celle de Tersanne.

Les demandes du Préfet de région suite à l'accident Lubrizol portaient sur 4 sujets : 1) la conformité des quantités de substances dangereuses aux niveaux autorisés, 2) l'existence d'un POI à jour, 3) la connaissance des quantités de substances dangereuses effectivement présentes sur le site et 4) l'organisation d'exercices d'urgence hors heures ouvrées. Sur les 3 premiers points, la DREAL a pu s'assurer que les quantités correspondaient bien à celles des arrêtés préfectoraux, qu'une mise à jour des POI était en cours (achevé en juin 2020 pour Tersanne) et que les quantités de gaz dans chaque puits sont déterminées chaque matin. Il a cependant été demandé d'organiser des exercices hors heures ouvrées.

3 pressions des cavités HR01 et HR02 étaient bien reportées en salle de contrôle sauf celles en tête de complétion HR02 (puits qui n'était pas encore en service), qui faisait l'objet de mesures manuelles hebdomadaires.

La 2^{de} inspection, le 9 novembre 2020, avait trait à la continuité de l'activité et la sécurité en période de crise, aux risques liés aux séismes et à l'incident du 22 octobre précédent.

STORENGY a pu démontrer l'existence d'un plan de continuité d'activité et la mise à jour régulière d'une procédure spécifique au site, en fonction des instructions nationales. Si des travaux de maintenance ont dû être reportés de quelques mois lors du 1^{er} confinement, le programme annuel n'a pas pris de retard et tous les tests ont été réalisés.

En revanche, l'étude réglementaire de vulnérabilité au séisme des équipements critiques n'était ni commencée ni commandée (échéance 31/12/2020). Un délai de 6 mois a été fixé et le rapport définitif a finalement été remis à la DREAL en octobre 2021. Il montre une absence de vulnérabilité au regard du zonage sismique et de la conception des installations.

Au sujet du déclenchement général de toutes les sécurités du site le 22 octobre 2020, STORENGY a présenté le déroulement de l'événement, son analyse des causes et les actions qui ont immédiatement été mises en œuvre. Il a été demandé 1) un rapport d'incident complet avec un programme d'actions correctives à plus long terme, 2) un rappel au personnel et aux entreprises extérieures des principes d'intervention sur l'armoire concernée, 3) de revoir la conception de l'alimentation électrique des automates de sécurité et 4) d'étudier la possibilité technique d'isoler un redresseur. Comme exposé par STORENGY, une partie de ces demandes est encore en voie d'achèvement.

Une 3^e inspection a été conduite le 8 septembre 2021 et visait les questions de maintenance des installations électriques, de protection des installations face aux agressions mécaniques accidentelles, de stockage de produits dangereux en récipients mobiles et en cuves ainsi que la sécurité de l'opération de remplacement de la complétion du puits HR02.

De fait, sur le 1^{er} sujet, STORENGY a été plus loin que la demande de l'inspection de 2020 (étude du remplacement des processeurs des automates de sécurité, doublonnage de l'armoire d'alimentation électrique de secours à distance). Les travaux sont programmés en 2022. De manière générale, les installations électriques font l'objet d'un contrôle externe qui est ensuite suivi d'actions correctives.

En matière de protection contre les chocs accidentels, des plots de béton sont installés autour des têtes de puits et des unités de déshydratation et portent l'inscription MMR. Un plan permet de les localiser et de contrôler leur maintien en place.

Les produits dangereux sont quant à eux stockés dans de bonnes conditions, avec des mesures de protection vis-à-vis des chocs et des sources d'inflammation, un étiquetage, une mise à la terre et des liaisons équipotentielles entre les équipements. Les cuves ne montrent aucune corrosion ni dégradation apparente.

Le chantier de WorkOver du puits HR02 avait au préalable fait l'objet d'un plan de prévention des risques majeurs, soumis à l'avis d'un expert. Il a été mis en œuvre conformément aux mesures prévues, notamment en ce qui concerne l'information des mairies, de la DREAL, de la préfecture, du SDIS et des riverains. Un exercice avec le SDIS s'était déroulé peu avant et des exercices d'évacuation ont été organisés régulièrement. Les chefs de chantier disposaient des habilitations et qualifications requises. La tête du puits HR01 et les antennes des puits HR01 et HR02 avaient été mises hors pression.

Questions des participants

M. CHORIER fait remarquer qu'il était prévu de calfeutrer le pourtour de la tour de déshydratation TE11 avec du sable, suite une demande au cours de l'enquête publique de 2014-2015 sur le PPRT. Il demande si ces travaux sont toujours d'actualité. M. CLAMENS ne pense pas qu'une telle demande a été incluse au PPRT. M. NIVON indique se souvenir que le règlement du PPRT impose une protection thermique et mécanique, avec une date limite en octobre 2022. Ces travaux permettaient de réduire la zone verte et d'enlever 3 maisons du périmètre de protection. STORENGY mentionne n'avoir installé que des protections par plots de béton autour de la tour de déshydratation. M. CLAMENS conclut en annonçant qu'il fera des recherches sur le sujet et ajoutera un paragraphe au compte-rendu.

[Après recherches, il s'avère que les documents de l'enquête publique ne font pas mention d'une solution d'ensablement autour de la tour de déshydratation TE11 (courriers envoyés par les riverains au commissaire enquêteur, échanges entre le commissaire enquêteur et l'administration, rapport final, recommandations et conclusions du commissaire enquêteur). Les zones d'aléa faible, en vert sur les cartes, et d'aléa moyen, en bleu, correspondent aux zones bleues du PPRT. Y sont demandées des travaux de renforcement des logements notamment. Les distances des aléas par rapport à la tour de déshydratation sont estimées par modélisation des effets thermiques, en cas de survenance d'un phénomène de jet enflammé, ou des effets de surpression, en cas d'explosion d'un nuage de gaz dérivant. Les plots béton, installés par Storengy autour de la tour depuis, lui ont été prescrits à l'article 7.3.19 de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2015 encadrant l'exploitation du site, associés à un délai de 5 ans. Leur présence rend impossible l'apparition d'une brèche par un choc accidentel. Une telle brèche n'est désormais possible que suite aux effets thermiques d'un jet enflammé qui serait généré depuis une des installations à proximité. Elle engendrerait à son

tour un jet enflammé depuis la tour de déshydratation TE11, et non un nuage de gaz dérivant. C'est sur la base de ce raisonnement que les zones d'aléas ont pu être réduites autour de la plateforme TE11 lors de l'élaboration du PPRT].

4 PPRT

Travaux de renforcement des logements

M. CLAMENS expose le fait que les travaux de renforcement des logements sont achevés depuis le 20 août 2021. Le montant total des subventions versées est de 33 988,77 € auxquelles il faut ajouter les 40 % du montant des travaux donnant droit à un crédit d'impôt.

Mme HEBERT informe que les trois familles concernées à Saint-Martin-d'Août ont toutes pu bénéficier de l'avance du crédit d'impôt.

L'accompagnement des habitants par Urbanis a coûté 15 045 € à la CCPDA, dont 11 207 € remboursé par l'État.

Expropriations

Les arrêtés de DUP ont été prorogés le 2 mars 2021. 2 biens immobiliers ont fait l'objet d'accords amiables (exploitations agricoles). L'arbitrage du juge de l'expropriation est requis pour les 2 autres. Une enquête parcellaire s'est donc tenue en juillet 2021, en application des procédures définies par le code de l'expropriation, et les arrêtés de cessibilité ont été signés par le préfet le 10 janvier 2022. Ces arrêtés ont été notifiés aux propriétaires et à l'EPORA, qui doit rédiger son mémoire puis demander à la préfecture de saisir le juge pour qu'il puisse rendre une ordonnance d'expropriation. En cas de désaccord, les propriétaires peuvent exprimer et justifier leurs demandes, sur l'emprise ou l'indemnité, à l'étape concernée de la procédure. Suivant le nombre d'échanges entre l'EPORA, le juge et les propriétaires expropriés, les procédures se terminerait en 2022 ou début 2023. Il sera possible de demander une période de maintien dans les lieux pour faciliter l'acquisition d'un nouveau logement et le déménagement.

5 Points divers

M. NIVON pose une question sur la réfection du chemin des Fromentos. Il considère qu'elle n'est pas terminée, car des restes du décapage sont demeurés en bordure de la route. STORENGY ira inspecter les lieux et rappelle avoir pris les travaux entièrement à sa charge, bien qu'il s'agisse d'une voie communale.

M. NIVON interpelle également STORENGY sur la finalisation du bornage des terrains et de ce chemin. Mme HEBERT précise que la commune est en litige avec un riverain sur ce périmètre et qu'elle attend la décision du tribunal avant d'entamer la réorganisation des voiries communales.

M. BRUNET informe que les véhicules légers des entreprises extérieures, non soumis à l'obligation de prendre la déviation, circulent très vite en descendant la route de Goiffieux. Il est proposé à STORENGY d'étudier la possibilité d'instaurer une interdiction de tourner à droite à la sortie du site, ce qui imposerait aux entreprises extérieures de prendre la route départementale.

M. ROBERT indique qu'il en est de même à Saint-Avit et qu'il est régulièrement avisé par les habitants de vitesses excessives des véhicules professionnels. Il souhaiterait savoir si la réflexion sur le contournement du site de STORENGY est toujours d'actualité. STORENGY s'engage à mieux communiquer sur les limitations de vitesse auprès des entreprises extérieures et va étudier la faisabilité de la pose d'une interdiction de tourner à droite à la sortie du site de Hauterives. La réflexion sur le contournement du site de Tersanne, qui est traversé par des voiries communales, vient d'être réactivé. Ce projet complexe fera l'objet d'échanges futurs avec les mairies concernées.

Mme HEBERT exprime les difficultés de financement de travaux des voiries communales. La remise en état de la route de la Vermeille reviendrait à 200 000 €, sans adaptation à un trafic lourd, soit le budget total "voirie" du mandat municipal.

STORENGY fait part à ce sujet de sa reconnaissance pour la réactivité des communes en matière de déneigement des voiries.

M. BOURRUT rappelle qu'il a signalé à STORENGY en juillet dernier la découverte d'un câble électrique au sol sur une parcelle à côté de la plateforme TE15 à Saint-Avit. STORENGY rapporte ne pas parvenir à déterminer la nature de ce câble. La préfecture et le Conseil départemental se portent volontaires pour contacter Enedis et résoudre cette question.

M. NIVON informe les participants du décès de M. Roger FURLAN, riverain et membre de la commission. Il conviendrait de remplacer son siège de riverain à la commission par un habitant de Hauterives.

6 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, M. Patrice LE CLOIREC remercie les participants et lève la séance.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation,
La Directrice de Cabinet



Delphine GRAIL-DUMAS